

cara.

Le dossier électronique
du patient



DEP
dossier électronique
du patient



CARA est une initiative des cantons de
Genève, Fribourg, Jura, Valais et Vaud



«Après avoir été pionnier en matière de dossier électronique du patient grâce à MonDossierMedical.ch, le canton de Genève a créé en 2018 l'association CARA avec les cantons de Vaud, Valais, Jura et Fribourg.

Cette collaboration permet d'unir nos forces et d'offrir gratuitement le dossier électronique du patient (DEP) à l'ensemble des citoyennes et citoyens de Suisse occidentale, dans le respect des exigences strictes, en matière de sécurité, de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP).

Grâce au DEP CARA, vous pouvez retrouver, en tout temps et en tout lieu, tous les documents médicaux vous concernant. Vous êtes libre de les partager avec les professionnelles et professionnels de la santé de votre choix, et vous pouvez également ajouter vous-même les documents que vous estimez importants.

Cet outil numérique garantit une meilleure continuité des soins et améliore la qualité de votre prise en charge médicale. Il permet également d'éviter des erreurs médicales et les examens redondants.

Pour toutes ces raisons, je vous encourage vivement à ouvrir votre dossier CARA et à en parler aux personnes qui vous soignent. La numérisation du système de santé passe aussi par vous !

Vous trouverez dans cette brochure toutes les informations pour vous inscrire dans notre canton.»



Mauro Poggia

Conseiller d'Etat chargé du DSPS
Président du Conseil d'Etat

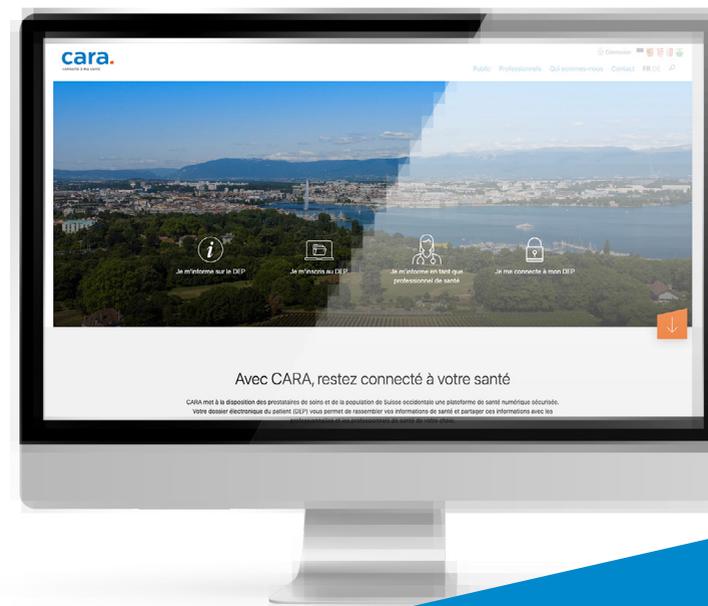
Le dossier électronique du patient en bref

Le dossier électronique du patient (DEP) est votre dossier de santé en ligne. Disponible sur internet et entièrement gratuit, il vous appartient. Il contient des documents de santé utiles pour vos traitements: ordonnances, rapports de sortie de l'hôpital, résultats de laboratoire, compte-rendus de radiologie et bien plus encore.

Ces informations sont déposées par vos prestataires de soins. Vous pouvez également y introduire des données vous-même, comme par exemple vos allergies, vos vaccinations ou vos directives anticipées.

À son ouverture, votre dossier est uniquement accessible par vous-même. Vous décidez ensuite qui peut accéder à vos données. Dans tous les cas, vous resterez toujours propriétaire de votre DEP et des données qu'il contient.

Pour les enfants ou pour les personnes qui ne souhaitent pas gérer elles-mêmes leur dossier, il est possible de désigner une personne qui le fera à leur place.



Qu'est-ce que CARA ?

CARA est une association à but non lucratif réunissant les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud. Elle est financée par les départements de la santé publique des cantons membres, avec le soutien de la Confédération.

CARA met à la disposition de la population, des institutions de santé, et des prestataires de soins, la plateforme numérique qui héberge votre dossier électronique du patient.

CARA et ses cantons membres favorisent ainsi le partage d'informations entre les spécialistes de la santé et améliorent la coordination, la sécurité et la qualité des soins.

CARA est une communauté de référence certifiée au sens de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient.

Les avantages du DEP

- **Qualité des soins**
En facilitant l'échange d'informations sur votre santé entre les différents professionnelles et professionnels de santé, vous facilitez la coordination de vos soins et en améliorez la qualité.
- **Disponibilité**
Vous pouvez accéder à vos données contenues dans le DEP en tout temps et en tout lieu. C'est aussi le cas pour toutes les personnes à qui vous avez donné un droit d'accès à votre dossier.
- **Sécurité**
En rendant disponibles les documents vous concernant, le DEP favorise l'échange d'informations et améliore la sécurité de votre prise en charge.
- **Flexibilité**
Le DEP permet l'échange entre vous et l'ensemble des professionnelles et professionnels de santé de Suisse. Ainsi, si un hôpital établi dans un autre canton vous prend en charge, il pourra déposer des documents relatifs à votre hospitalisation dans votre DEP.

Fonctionnement du DEP

➤ Que contient votre DEP ?

Votre DEP contient les documents de santé qui vous concernent. Ceux-ci sont déposés soit par des institutions ou des prestataires de soins (par exemple vos lettres de sortie d'un hôpital, vos résultats de laboratoire, vos ordonnances), soit par vous-même (par exemple vos directives anticipées).

À l'ouverture, votre DEP sera certainement vide. Vous devrez informer les prestataires de soins et institutions qui vous prennent en charge de l'ouverture de votre dossier, afin qu'ils y publient des documents.

Les informations introduites par le personnel de santé sont des copies des documents originaux dont il dispose.

➤ Qui accède à votre DEP ?

Par défaut, vous êtes la seule personne à avoir accès à tout votre dossier. Vous pouvez décider librement, pour chaque document de votre dossier, qui y a accès ou non.

Les prestataires et institutions choisis doivent être reconnus par l'État. Il peut s'agir d'hôpitaux, cliniques, établissements médico-sociaux (EMS), services de soins à domicile, pharmacies, maisons de naissance, cabinets médicaux ou d'autres professions libérales de la santé.

Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, désigner une personne de votre choix pour gérer votre dossier à votre place et lui donner les accès.

Les assureurs publics et privés, les employeurs et l'État n'ont aucun accès à votre dossier.

ID et sécurité



➤ Le moyen d'identification électronique

Le moyen d'identification électronique, nécessaire pour accéder à un dossier CARA, agit comme une clé personnelle sécurisée. Ce moyen permet de garantir l'identité de la personne et de vérifier de manière sûre qu'elle a les droits pour accéder à ce dossier.

L'État de Genève met gratuitement à votre disposition le moyen d'identification électronique GenèveID, comme clé certifiée selon la loi fédérale.



➤ Sécurité et protection des données

Le dossier électronique du patient est soumis à la loi fédérale sur le dossier électronique du patient qui garantit un très haut niveau de sécurité et de protection des données.

Le DEP est sécurisé selon les plus hauts standards disponibles en Suisse. Toutes les données sont cryptées et hébergées en Suisse. CARA est certifiée et régulièrement contrôlée par un organisme indépendant selon les exigences de la loi fédérale.



➤ Accès en urgence

En cas d'urgence, si vous n'êtes pas en mesure de donner des droits d'accès au personnel médico-soignant, celui-ci pourra tout de même accéder à votre dossier et disposer des informations nécessaires pour vous soigner. Vous recevez alors immédiatement un e-mail ou un sms vous informant de cet accès à votre dossier.

Comment s'inscrire ?



➤ 1. Obtenez votre GenèveID



GenèveID est le moyen d'identification électronique certifié proposé gratuitement par le canton de Genève.

GenèveID vous permet d'ouvrir votre DEP CARA facilement. Vous pouvez l'obtenir en deux étapes:

- 1 Inscription sur www.geneveid.ch
- 2 Vérification de votre identité par vidéo-identification ou dans un bureau d'inscription

Retrouvez toutes les informations pour obtenir votre GenèveID sur notre site.



➤ 2. Ouvrez votre dossier CARA



Ouvrez votre dossier CARA en ligne sur www.cara.ch

Besoin d'aide pour vous inscrire ?

Prenez rendez-vous aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) :

☎ 022 372 26 50

✉ cara.hug@hcuge.ch

INSCRAIS-
➤ TOI ➤



Questions fréquentes sur le DEP

➤ Qui peut ouvrir un DEP ?

Pour ouvrir un DEP, il faut avoir plus de 16 ans, posséder un numéro AVS et avoir une carte d'identité suisse, un passeport suisse ou un permis de séjour valide.

➤ Puis-je inscrire mon enfant ?

Oui, un parent peut inscrire son enfant de moins de 16 ans. Les deux parents peuvent être désignés comme représentants, sur présentation d'un justificatif, et accéder individuellement au DEP de leur enfant.

Ils disposent alors des mêmes droits sur le dossier de leur enfant que s'ils en étaient propriétaires.

Entre l'âge de 12 et 16 ans, vous devrez en plus fournir un accord signé par votre enfant pour pouvoir ouvrir son DEP.

Au-delà de 16 ans, il est recommandé que votre enfant ouvre et gère son dossier lui-même. Votre enfant peut toutefois désigner la ou les personnes de son choix pour la ou le représenter.

➤ Combien coûte le DEP ?

Le DEP est totalement gratuit.

➤ Puis-je inscrire un proche et gérer son dossier ?

Vous pouvez inscrire un ou une proche de plus de 16 ans, que vous ayez un lien de parenté ou non avec cette personne.

Il vous faudra pour cela fournir une preuve de représentation de cette personne (par exemple un mandat de tutelle/curatelle ou une procuration). Vous pourrez alors gérer son dossier à sa place, comme si vous en étiez le ou la propriétaire.

➤ Puis-je consulter mon dossier depuis l'étranger ?

Oui. Avec un ordinateur ou un smartphone et une connexion internet, vous pouvez vous connecter à votre dossier en utilisant vos propres identifiants, comme à domicile.

➤ Je n'ai pas d'ordinateur, ni de smartphone, quel est l'intérêt de m'inscrire ?

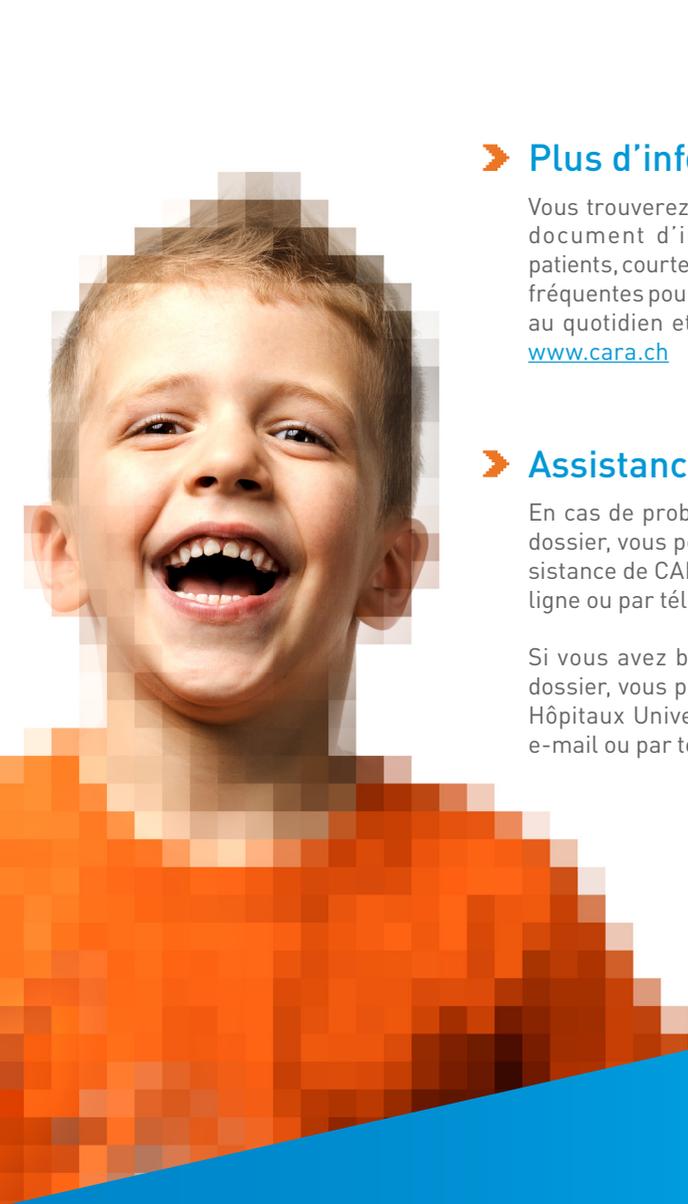
Si vous ne pouvez pas accéder à votre dossier électronique vous-même, vos prestataires de soins peuvent le faire et ainsi mieux vous prendre en charge. Il est recommandé dans ce cas de nommer un représentant de votre choix pour gérer votre dossier.

Partenaires de CARA à Genève



Retrouvez toutes les questions fréquentes sur le site CARA.





➤ Plus d'informations sur CARA

Vous trouverez plus d'informations, telles que document d'information aux patientes et patients, courtes vidéos explicatives et questions fréquentes pour vous aider à gérer votre dossier au quotidien et répondre à vos questions sur www.cara.ch

➤ Assistance

En cas de problème avec l'utilisation de votre dossier, vous pouvez contacter le service d'assistance de CARA, en utilisant le formulaire en ligne ou par téléphone.

Si vous avez besoin d'aide pour ouvrir votre dossier, vous pouvez prendre rendez-vous aux Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) par e-mail ou par téléphone.

➤ Bureau d'inscription HUG



022 372 26 50



cara.hug@hcuge.ch

➤ Assistance CARA



021 566 84 51



www.cara.ch/assistance

